



N° 7300
Mod. A

AVIS DU DOMAINE (valeur vénale)

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4
Décret n° 86-455 du 14 mars 1986
Loi n° 95-127 du 8 février 1995
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23

AVIS N° 2008-208V11660

Enquêteur : P. LONGCHAMPS

Tel : 04 91 23 60 54 / Fax : 04 91 23 60 23

Mel : <mailto:philippe.longchamps@dgfip.finances.gouv.fr>

Réception sur rendez-vous

1. Service consultant :

Marseille Provence Métropole
10 Place de la Joliette
BP 48014
13567 Marseille Cedex 02

2. Date de la consultation : le 01/10/2008 reçu le 06/10/2008

Dossier suivi par Madame TOCHON
Vos réf. : DUFH/G T/ FB

3. Opération soumise au contrôle : Cession à Marseille Aménagement

4. Propriétaire présumé : MPM

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de MARSEILLE, 8^{ème} arrondissement,
842 Le Rouet
rue Louis Rège/rue Jacquand.

CADASTRE

1) Dans un ensemble immobilier complexe sis à marseille 13008 rue Rège Ilot 3.3 de la ZAC du Rouet, cadastré

- Parcelle section C n° 190 (pour partie B) pour 72 m²
- Parcelle section C n° 191 (pour partie E) pour 86 m²
- Parcelle section C n° 192 (pour partie H) pour 36 m²
- Parcelle section C n° 239 (pour partie K) pour 52 m²
- Parcelle section C n° 194 (pour partie N) pour 12 m²

Le Lot de volume Mille (1000)

Un volume de forme irrégulière d'une surface de base de 259 m²

Sans limitation tréfonds et limité en élévation entre les côtes 12.60 et 14.24NGF, ce qui correspond à la protection du revêtement d'étanchéité de la dalle du plancher haut du premier niveau de sous-sol. Ce lot volume est destiné à la construction d'un parking.

2) Cession en pleine propriété de parcelles non bâties cadastrées

- Parcelle section C n° 190 (pour partie A) pour 89 m²
- Parcelle section C n° 191 (pour partie D) pour 69 m²
- Parcelle section C n° 192 (pour partie G) pour 31 m²
- Parcelle section C n° 239 (pour partie J) pour 31 m²
- Parcelle section C n° 194 (pour partie M) pour 74 m²

5 a. Urbanisme: ZAC du ROUET -zone UzRA

7. Situation locative : valeur estimée libre d'occupation

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

- 1) Valeur vénale du Tréfonds : 117 000 €
2) Valeur vénale emprises non bâties : 212 000 €

329 000 €

12. Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Impôts. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A Marseille, le 16/10/2008

Pour le trésorier payeur général,
et par délégation,

L'inspecteur

Philippe LONGCHAMPS

